

Transport et distribution de gaz naturel annuel 2015

Veillez compléter et retourner cette copie dans les 20 jours suivant la réception du questionnaire

Confidentiel une fois rempli.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la Statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Ministère de l'Énergie de l'Ontario, le Saskatchewan Ministry of the Economy, l'Alberta Energy, le British Columbia Ministry of Natural Gas Development, British Columbia Ministry of Energy and Mines, l'Office national de l'énergie, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec le Saskatchewan Ministry of the Economy pour les compagnies ayant aussi des obligations de déclaration en vertu des *Oil and Gas Conservation Act and Regulations* (Saskatchewan) et du *Mineral Resources Act* (Saskatchewan).

Le Saskatchewan Ministry of the Economy utilisera l'information reçue de ces compagnies conformément aux dispositions de ses lois et règlements.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Renseignements

Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez nous contacter au 1-877-604-7828, ou par télécopieur au 1-888-883-7999.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

INSTRUCTIONS

En plus de retourner une copie à Statistique Canada,

- les établissements d'entreprises situés en Saskatchewan doivent envoyer une copie au Saskatchewan Ministry of the Economy, 200-2101, rue Scarth, Regina (Saskatchewan) S4P 2H9

- (1) Les données financières doivent porter sur l'année civile ou financière terminée le plus près du 31 décembre. S'il s'agit d'un exercice financier, prière d'en indiquer la période.
- (2) S'il est impossible de donner des chiffres exacts aux rubriques présentées, fournir des chiffres estimés en les faisant suivre de la mention (est).
- (3) Indiquer la longueur des conduites principales séparément de celles des conduites parallèles ou des conduites auxiliaires. Par conduite parallèle, il faut entendre tout gazoduc qui occupe la même emprise que la conduite principale ou emprise adjacente et qui est essentiellement parallèle à la conduite principale, mais qui a une source indépendante de pression tout en servant à transporter un produit d'origine et de destination communes.

On entend par conduite auxiliaire tout gazoduc qui, servant à transporter un produit d'origine et de destination communes, occupe la même emprise que la conduite principale ou une conduite directement adjacente et parallèle à la conduite principale, et dont la source de pression dépend de la conduite principale.

S'il y a plus d'une conduite principale, déclarer séparément la longueur de chacune.

ATTESTATION

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont autant que je sache, complets et exacts.

Signature 

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)	Fonction officielle du signataire	Date
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé (en lettres moulées s.v.p.)	Téléphone ()	Télécopieur ()
Adresse électronique		

Transport et distribution de gaz naturel annuel
Compte des revenus et des frais d'exploitation
Période du _____ au _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN	
Comptes des revenus et des frais d'exploitation			
Comptes des revenus d'exploitation			
510			
500, 529			
550			
570			
307, 551, 575, 579			
300			
623, 626, 627 moins 628, 629			
660, 663 à 667, 669			
684, 685, 688, 689, 721 à 725, 728 moins 729			
810, 815 à 821, 850, 853, 855 à 859, 860 à 867, 869, 884, 885, 888, 889			
303, 304			
305, 308, 610, 612, 615 à 622, 650, 651, 653 à 659			
301			
315			
312, 314, 316, 317, 319			
331			
311, 313, 323, 324, 325, 326, 329			
341			
320			
321, 322			
306			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Bilan comparé

Période close le _____ 20 _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
Actif			
Installations			
100 à 103, 107, 110, 115, 116	10		
Installations totales			
105, 106, 111, 112	20		
Moins dépréciation et amortissement accumulé			
	30		
Installations totales			
Investissements			
120	40		
Placements dans des filiales			
121, 122, 123, 126	50		
Autres investissements			
	60		
Total, investissements			
Disponibilité			
130, 132	70		
Encaisse, en banque ou placements en numéraire			
140, 141, 142 moins 145	80		
Compte à recevoir moins provisions pour créances douteuses			
150	90		
Matériaux d'installation et fournitures d'exploitation			
131, 147, 151, 160, 162	100		
Autres disponibilités, matériaux et fournitures et dépenses payées d'avance			
152, 153	110		
Gaz stocké sous terre et prêt à la vente et gaz dans les conduits			
	120		
Total, disponibilité			
170 à 173, 176 à 179	130		
Débits différés			
	140		
Actif, total			
Passif et avoir des actionnaires			
Avoir des actionnaires			
200	10		
Capital-actions			
212	20		
Bénéfices non répartis			
210, 216	30		
Autres bénéfices			
	40		
Total, avoir des actionnaires			
Dettes à long terme			
220 moins 221	50		
Dettes à long terme			
248	60		
Avances de sociétés affiliées			
249	70		
Autres dettes à long terme			
	80		
Total, dette à long terme			
Exigibilités			
250, 258	90		
Emprunts et effets à payer			
251, 252	100		
Comptes payables et courus (incluant les sociétés affiliées)			
253, 257	110		
Intérêts et dividendes payables et courus			
254, 256, 259	120		
Autres exigibilités			
	130		
Total, exigibilités			
270, 275, 276, 278, 279, 290, 291, 293	140		
Crédits différés et appropriations			
	150		
Total, passif et avoir des actionnaires			
Excédent non réparti			
350	160		
Solde viré du revenu			
351, 352	170		
Rectifications applicables à des périodes antérieures			
353	180		
Impôt sur le revenu applicable aux rectifications			
357	190		
Attributions et dividendes			
212	200		
Excédent non réparti, fin d'année d'après le bilan			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Données financières supplémentaires¹

	Opérations de production ²		Opérations de services de gaz			
			Transmission ³		Distribution	
A. État supplémentaire des frais d'exploitation: Prière de donner le détail ci-dessous du total des comptes de frais d'exploitation (sans l'approvisionnement en gaz) déclaré dans l'annexe 1.	610-622 810-821		650-729 860-869		650-729 850-859 884-889	
	Courant	Réparations	Courant	Réparations	Courant	Réparations
	MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN					
Somme dépensée pour:						
Traitements et salaires						
Combustible et électricité						
Matériaux et fournitures						
Paiements versés aux entrepreneurs						
Services achetés (juridiques, techniques, publicitaires, téléphone, etc.)						
Autres						
Total, comptes de frais d'exploitation						

¹ Veuillez rapporter les chiffres par catégorie correspondant à vos opérations.

² Représentant réseaux de collecte et usine de traitement.

³ Transmission seulement (excluant opérations de production).

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Transport et distribution de gaz naturel annuel Données supplémentaires

Statistique des postes compresseurs									
Province	Poste	Type de commande		Turbines			Compresseurs		
		Manuel	Automatique	Nombre	Type	KW	À mouvement alternatif	Centrifuges	Total

Si vous vous opposez à la publication des renseignements contenus dans la présente section (B), prière de l'indiquer

DÉFINITIONS

DIRECTION : Y compris les présidents, vice-présidents, chefs de service et autre personnel supérieur de la direction.

EMPLOYÉS DE LA PRODUCTION: Y compris les employés qualifiés et les non-diplômés, techniciens, spécialistes, employés de bureau et secrétaires ainsi que les employés travaillant en dessous du personnel de la direction.

STATISTIQUES DE LA PAIE

	Nombre d'employés au 31 décembre	Traitement et salaires pour l'année \$ CAN
Direction :		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
Total		
Employés de la production:		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
Total		
Total emploi, traitements et salaires		